

Lettre ouverte aux Ambassades de Belgique et des Pays-Bas.

LIBERTE POUR BAHAR KIMYONGÜR

Objet : Non à l'extradition du citoyen belge détenu aux Pays-Bas, Bahar Kimyongür, vers la Turquie !

Bahar Kimyongür est un citoyen belge de 32 ans, né en Belgique, diplômé de l'Université Libre de Bruxelles.

Il travaille dans le bureau d'information du DHKC de Bruxelles, bureau ouvert en vertu de la législation en vigueur.

Ce bureau diffuse de manière légale l'information sur les tortures et autres massacres en Turquie, tout en opérant des traductions pour informer sur la situation internationale. Des conférences de presses sont aussi régulièrement organisées dans l'unique but de sensibiliser l'opinion publique.

Le bureau de diffusion d'informations alternatives gênant la Turquie, Bahar Kimyongür et les autres travailleurs du bureau sont la proie de nombreuses attaques alors même qu'ils n'ont commis le moindre délit, ni en Belgique ni en Turquie. Les gouvernements européens sont sensibles à la campagne étatique turque de criminalisation des formes d'expressions des plus élémentaires.

Dernièrement, sous prétexte de mandat international lancé par la Turquie, Bahar Kimyongür a été arrêté aux Pays Bas. La raison de ce mandat est l'action qu'il avait menée au parlement européen le 28 octobre 2000. Il avait alors interrompu le ministre des affaires étrangères de Turquie, Ismail Cem, pendant que ce dernier vantait les mérites de la démocratie turque. Bahar avait dénoncé les tortures devant les parlementaires dans le but de les informer.

Cet événement n'avait posé aucun problème à la justice belge. Mais les pressions actuelles de la Turquie ont amenés les Pays Bas à céder. Six ans après, il attend d'y être jugé, tandis que la Belgique reste muette.

Bien que les actions de Bahar Kimyongür revêtissent un caractère strictement démocratique, l'Etat turc veut faire taire Bahar par des moyens plus que douteux. La Belgique et les Pays Bas, dans le souci d'éviter un incident diplomatique et des répercussions au niveau économique, ferment les yeux à cette entrave à la liberté d'expression.

Cependant, les constitutions belge et hollandaise garantissent en principe cette liberté d'expression ainsi que le droit de dénoncer l'oppression.

L'extradition de Bahar mettrait sa vie en danger et serait un non sens étant donné qu'il est citoyen belge et que toute son action s'est menée en Belgique. Bahar Kimyongür a entamé une grève de la faim afin de protester contre son arrestation arbitraire.

Nous appelons tous les démocrates à s'opposer aux demandes fascisantes de la Turquie ainsi que d'appeler l'Etat belge et hollandais à faire le nécessaire pour garantir la libération de Bahar Kimyongür et son rapatriement dans son pays, la Belgique.

Bahar doit être libéré.

Association Culturelle et de Solidarité Anatolie – Paris

14 , rue du Faubourg St. Denis 75010 Paris